

1953-14-34

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



8

II

UNION DES AFRICAINS DU SUD
SOUTH AFRICAN UNION

P.M. 10/1/53

UNION SUB-AFRICAIN
MINISTRE DES AFFAIRES EXTERIEURES
DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
CAPE TOWN

14 Jun 1953

Monsieur le Haut-Commissaire

J'ai l'honneur de me réiter à votre Note du 18 février 1953 exprimant le vœu de votre Gouvernement que le Gouvernement de l'Union Sub-Africaine accepte la suspension temporaire de la marge de préférence de dix cents qui est appliquée aux produits d'origine du Canada à compter du 31 mars 1953. J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement de l'Union Sub-Africaine a accepté la suspension temporaire de la marge de préférence de dix cents à compter du 31 mars 1953. Cette mesure sera appliquée à partir du 31 mars 1953. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Haut-Commissaire, l'assurance de ma haute considération.

Monsieur le Haut-Commissaire

Très respectueusement

D. D. FORSYTH
Le Secrétaire aux Affaires extérieures

D. D. FORSYTH

High Commission for Canada, Cape Town

LE CAP
Haut-Commissaire du Canada

Form No. 111

Form No. 111